



EN LIGNE

DIALOGUE SOCIAL

# COURSE EN LIGNE SUR LA CONCILIATION/ MÉDIATION DES CONFLITS DU TRAVAIL

10 – 30 MAI 2021

 3 SEMAINES, 35 HEURES

*Note d'information*

# INTRODUCTION

Les récents changements du marché du travail mondial ont influencé les méthodes traditionnelles de résolution des conflits du travail. La place qu'occupent les processus judiciaires fondés sur les droits tels que les tribunaux du travail ou l'arbitrage n'est pas mise en cause, mais en parallèle, l'importance des méthodes de résolution des conflits par consensus, y compris la conciliation et la médiation, est de plus en plus reconnue.

De nos jours, la conciliation / médiation joue un rôle important dans la manière dont les employeurs, les employés et leurs organisations représentatives trouvent des solutions concertées à des problèmes communs sur le lieu de travail, dans l'entreprise ou en d'autres cas.

Un accord conclu à travers la conciliation / médiation apporte généralement des avantages à toutes les parties prenantes.

Tout d'abord, il offre aux parties en conflit l'occasion de trouver une solution mutuellement positive à un conflit lorsque les négociations ont échoué. Deuxièmement, l'intervention d'un conciliateur / médiateur indépendant aide souvent les parties à réduire l'ampleur de leurs différends. Le résultat d'une conciliation / médiation du travail réussie est un nouvel équilibre qui résout le conflit en cours et jette les bases d'une relation plus coopérative. Enfin, il est reconnu que lorsque les parties ont convenu les conditions du règlement d'un différend au lieu de se voir imposer une décision par une tierce partie, elles sont plus susceptibles de se conformer à ce résultat. L'applicabilité est donc beaucoup moins problématique.

Un système efficace de gestion des conflits encourageant des initiatives consensuelles réduit à la fois les coûts et les temps associés aux méthodes traditionnelles de règlement des conflits, que ce soit par le biais de tribunaux, d'arbitrages ou de grèves et de lock-out. Un système de conciliation / médiation efficace renforce donc la paix sociale tout en allégeant la charge de travail des tribunaux du travail.

Dans certains systèmes, la conciliation / médiation est obligatoire tandis que dans d'autres, elle est volontaire. Il existe également des situations dans lesquelles des services de conciliation / médiation légaux et privés coexistent. Quel que soit le scénario, il est essentiel que les conciliateurs / médiateurs inspirent la confiance des deux parties en conflit pour les aider à parvenir à un accord efficace. Ces experts doivent être formés aux processus de gestion des conflits et de négociation, ainsi qu'au processus de conciliation / médiation.

Dans le but de renforcer la position des conciliateurs / médiateurs dans le processus de négociation tout en favorisant l'application des principes et normes fondamentaux de l'OIT, l'OIT et le CIFOIT ont conçu un cours qui vise à développer et améliorer, ainsi qu'à certifier les compétences des conciliateurs / médiateurs.

# STRUCTURE DU COURS ET MÉTHODOLOGIE

Le cours se déroulera en ligne, du 10 au 30 mai 2021, pour une durée totale de trois semaines. Le temps nécessaire estimé pour les activités est de 35 heures.

Les participants auront accès à une plateforme dédiée sur le E-Campus du CIF/OIT, le portail d'apprentissage en ligne du CIFOIT, accessible via ordinateur ou tablettes et portables.

Sur cette plateforme, les participants trouveront les ressources et les activités relatives aux cinq modules du cours. Chaque module contient des vidéos enregistrées, du matériel de lecture, des ressources interactives, des exercices pratiques et d'autres activités de groupe en ligne liées à la conciliation / médiation. L'apprentissage sera interactif et facilité par un tuteur, qui fournira des conseils et des éclaircissements sur les sujets et les activités.

Chaque semaine, deux ou trois webinaires en direct (un par module) seront organisés en utilisant le programme Zoom. Les webinaires auront une durée de deux heures chacun et comprendront des séances d'explications théoriques complétées par des exercices de réflexion individuelle, des discussions plénières, des travaux de groupe et d'autres activités hautement interactives. La participation aux webinaires n'est pas obligatoire. Pour les participants qui ne sont pas en mesure de rejoindre les sessions en direct, des enregistrements seront mis à disposition sur la plateforme.

À la fin du cours, les participants devront rédiger un travail final sous forme d'un bref essai qui leur donnera la possibilité de recevoir un Certificat de Participation.

Pour les participants souhaitant obtenir un Certificat de Réussite en conciliation / médiation des conflits du travail, il est possible de compléter ce cours avec la participation au Cour de certification en conciliation/médiation des conflits du travail - A9713755. Pour plus d'informations, veuillez s'il vous plaît visiter la page du cours au lien suivant : <https://www.itcilo.org/fr/courses/cours-de-certification-sur-la-conciliationmediation-des-conflits-du-travail>

Après avoir réussi ce cours en ligne sur la conciliation / médiation des conflits du travail A9713749 (ou une édition précédente du même cours) et le cours de certification sur la conciliation / médiation des conflits du travail A9713755 ou une édition précédente du cours de formation résidentiel « Certification sur la conciliation / médiation des conflits du travail », il est possible de compléter votre parcours d'apprentissage sur la conciliation / médiation avec la formation « Mentorat sur la conciliation / médiation des conflits du travail » A9713757. La réussite de ce cours procurera aux participants un Certificat de réussite. Pour plus d'informations sur cette initiative, veuillez s'il vous plaît visiter la page du cours au lien suivant : <https://www.itcilo.org/fr/courses/mentorat-sur-la-conciliationmediation-des-conflits-du-travail>



## OBJECTIFS

Ce cours vise à :

- Fournir une solide connaissance théorique et pratique des principes clés du processus de conciliation / médiation ;
- Renforcer la compréhension et analyser le rôle et les fonctions du conciliateur / médiateur ;
- Fournir des techniques et des conseils sur la manière de renforcer le rôle des conciliateurs / médiateurs ;
- Favoriser le partage des connaissances et l'échange des meilleures pratiques en matière de conciliation / médiation ;
- Promouvoir l'application des principes et valeurs clés de l'OIT dans ce sujet.

## CONTENU

- Introduction à la conciliation / médiation ;
- Le développement et la dynamique du conflit ;
- Le dialogue social, conventions et recommandations de l'OIT ;
- Le processus de conciliation / médiation et ses étapes ;
- Compétences relatives à la gestion efficace du processus ;
- Compétences relatives à la résolution de problèmes ;
- Qualités et compétences efficaces d'un conciliateur / médiateur.

## GROUPE CIBLE

- Personnel des organismes en charge de la résolution des conflits du travail ;
- Personnel des Ministères du Travail impliqués dans la prévention et la résolution des conflits ;
- Représentants des employeurs et des travailleurs ;
- Experts et praticiens des relations professionnelles ;
- Avocats en droit du travail.

## LANGUE

La langue de la formation est la langue française. Par conséquent, les participants doivent avoir une bonne maîtrise de cette langue.

## CANDIDATURES

L'OIT promeut l'égalité des opportunités et encourage vivement les candidatures des femmes.

Les frais de participation (**900 euros**) doivent être payés à l'avance par le participant ou son organisation parraine. Elles comprennent : les frais du cours, l'accès à la plateforme d'apprentissage en ligne et les ressources de formation.

Pour plus d'informations, veuillez s'il vous plait consulter la page du cours au lien suivant : <https://www.itcilo.org/fr/courses/cours-en-ligne-sur-la-conciliationmediation-des-conflits-du-travail-0>

Pour postuler au cours, veuillez s'il vous plait remplir le formulaire en ligne au plus tard le **16 avril 2021**, disponible au lien suivant: <https://oarf2.itcilo.org/MIF/A9713749/fr>

## DÉSISTEMENT, ANNULATION ET REMBOURSEMENT (COURS RÉGULIERS)

Si un participant accepté ne souhaite plus ou est dans l'incapacité de participer à l'activité, il peut s'inscrire directement à un autre cours ou se faire remplacer par un autre participant. Il doit toutefois en aviser le Centre par écrit au moins 14 jours avant la date de début de l'activité. L'annulation de la participation à un cours régulier entraînera les pénalités suivantes:

- 14 jours ou plus avant la date de début du cours: pas de pénalité, remboursement à 100% du montant payé moins les frais bancaires applicables
- de 8 à 13 jours avant la date de début du cours: pénalité de 50%, remboursement de 50% du montant payé moins les frais bancaires applicables
- 7 jours ou moins avant la date de début du cours: pénalité de 100% du montant payé.

## INFOS

**POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS  
VEUILLEZ CONTACTER**

### **Centre international de formation de l'OIT**

Programme de Protection sociale,  
gouvernance et tripartisme (SPGT)  
Viale Maestri del Lavoro, 10  
10127 Turin, Italie

Courriel: [spgt@itcilo.org](mailto:spgt@itcilo.org)  
Tél.: + 39 0116936524

**CODE DE L'ACTIVITE: A9713749**